



FININFO S.A.

Société anonyme au capital de 2.630.800 euros
5, boulevard Montmartre - 75002 PARIS
RCS PARIS B 323 874 289

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2006

En application des dispositions des articles 241-1 et 241-6 du Règlement Général de l' Autorité des Marchés Financiers et du Règlement Européen n°2273/2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat d' actions qui sera soumis aux actionnaires lors de l' Assemblée Générale Mixte de la société FININFO en date du 31 mai 2006.

I - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1.1 - Part maximale du capital à acquérir :

La part maximale du capital que FININFO serait autorisée à acquérir est de 10%.

1.2 - Nombre maximal de titres

Le nombre maximal d' actions susceptibles d' être rachetées par FININFO est de 1.315.400 actions.

Compte tenu, d' une part, des 103.325 actions propres déjà-détenues par FININFO au 26 Mai 2006 et d' autre part des 13.154.000 actions composant le capital social, FININFO a la possibilité d' acquérir encore 1.212.075 actions, représentant 9,21% du capital social.

1.3 - Caractéristiques des titres susceptibles d' être rachetés par la société :

Les titres sont des actions ordinaires – Code ISIN FR0000039075.

1.4 - Prix maximum d' achat :

Le prix maximum d' achat est fixé à 35 euros par titre.

1.5 – Prix minimum de vente :

Le prix minimum de vente est fixé à 10 euros par titre.

1.6 – Montant maximum du programme de rachat :

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 46.039.000 euros.

1.7- Objectifs du programme de rachat par ordre de priorité décroissant :

Les objectifs du programme de rachat sont par ordre de priorité décroissant les suivants :

- Annuler éventuellement des actions sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale statuant sous la forme extraordinaire ;
- Animer le marché du titre via l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- Consentir des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux et aux salariés de la société et/ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

1.8 - Durée du programme de rachat :

La durée de ce programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mai 2006, soit jusqu'au 30 novembre 2007.

II BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

Le précédent programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société réunie en date du 1^{er} décembre 2004 et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 1^{er} Juin 2006.

Les modalités de ce programme de ce rachat ont été décrites dans la note d'information en date du 15 novembre 2004 relative audit programme de rachat (Visa AMF numéro 04-896).

DÉCLARATION PAR L'ÉMETTEUR DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR SES PROPRES TITRES DU 1^{ER} OCTOBRE 2004 AU 26 MAI 2006

Nombre de titres composant le capital social de l'émetteur, soit au 1 ^{er} octobre 2004	14.204.860	
Nombre de titres composant le capital social de l'émetteur à la fin du précédent programme, soit au 26 Mai 2006	13.154.000	
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 ^{er} octobre 2004 (en titres + en pourcentage)	948.741	6,68%
Informations cumulées depuis le début du programme jusqu'à la date du 26 Mai 2006		
Nombre de titres achetés	267.159	
Nombre de titres vendus	61.715	
Nombre de titres annulés	1.050.860	
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	1.050.860	
Nombre de titres détenus au 26 Mai 2006 (En titre et en pourcentage)	103.325	0,79 %
Valeur comptable du portefeuille au 26 Mai 2006	1.689.419	

La société détient au 26 mai 2006 103.325 actions propres tenues par ODDO MIDCAP et AUREL LEVEN respectivement à hauteur de 22.575 et 80.750 actions.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnu par l'AMF a été conclu avec ODDO MIDCAP le 1^{er} juillet 2005.

Les actions tenues par AUREL LEVEN ne font pas l'objet d'un contrat de liquidité.

- Répartition par objectifs des actions propres détenus au 26 mai 2006 :

REPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS PROPRES DETENUES AU 26 MAI 2006
--

	NOMBRE D' ACTIONS
. Animation du marché du titre	22.575
. Annulation	80.750
TOTAL	103.325

Pendant la réalisation du programme, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège administratif de FININFO sis 91,93, avenue François Arago – 92017 NANTERRE CEDEX et mise en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et FININFO (www.fininfo.fr).

La présente publication est disponible au siège administratif de FININFO pour toute personne en faisant la demande ainsi que sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et FININFO (www.fininfo.fr).

GÉRARD JEULIN
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL